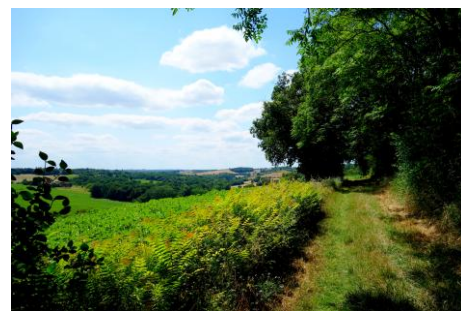




La charte des pratiquants Ô Gravel !



Je pratique le vélo en milieu naturel, je suis un « invité » de la nature comme le randonneur pédestre ou le cavalier. Je respecte les lieux et les autres usagers de la nature pour pouvoir continuer ma pratique, donner une bonne image du vélo et permettre dans le futur à tous de pouvoir se promener ou pratiquer le vélo dans les mêmes conditions.

1) Je respecte la nature

- Je garde mes déchets dans mon sac ou ma poche jusqu'à la prochaine poubelle.
- Je ne dérange pas les animaux sauvages, je ne crie pas, je respecte leur habitat. Je respecte la flore sauvage, je n'arrache pas de fleurs, je ne casse pas de branches.
- Je respecte les activités pastorales et agricoles. Je respecte la signalisation aux entrées des zones préservées et des parcs. Parfois l'interdiction est le seul moyen de sauver des espèces.

2) Je respecte les sentiers

- Je reste sur les sentiers.
- Le vélo est une activité technique, je ne casse pas les virages en descente, j'évite les dérapages, cela accélère l'érosion.
- Après la pluie, j'évite les secteurs boueux pour ne pas creuser les sentiers.
- Je ne réalise pas de travaux sur un sentier sans autorisation. Je respecte les interdictions. Je participe à l'entretien des sentiers auprès des associations ou des communes.

3) Je respecte les autres

- Je suis toujours courtois et respectueux de l'ensemble des usagers de la nature. Je n'ai jamais la priorité, je cède la place au randonneur ou au cavalier. Je ralentis à l'approche d'autres usagers des sentiers et j'annonce poliment ma présence. Je peux le faire à distance avec une sonnette.
- Je ralentis lorsque la visibilité est réduite ou que le sentier est fréquenté.
- Je me renseigne sur les périodes de chasse et j'évite les traversées de battues.

4) Je veille à ma sécurité et à celle des autres

- Je roule avec un casque.
- Je respecte le code de la route. Je roule à droite et pas plus de deux de front, je me place en file simple lorsque les conditions de circulation l'exigent. Je signale mes changements de direction et mes arrêts.
- Je dégage la chaussée quand je suis arrêté.
- J'utilise un vélo en bon état mécanique. Je roule avec un nécessaire de réparation.
- J'emporte de quoi être autonome pour me sustenter.
- J'avertis toujours mes proches de mes sorties et circuits empruntés.
- Je suis solidaire de mon groupe de sortie.

5) Je roule assuré.

Ô Gravel ! étant une association affiliée à la FSGT, je bénéficie si je suis adhérent Ô Gravel !, lors de ma pratique avec l'association, de l'assurance incluse dans la licence FSGT. Si je ne suis pas licencié Ô Gravel FSGT, je confirme être bien assuré personnellement en individuelle accident et en responsabilité civile. Ô Gravel ! ne saurait être tenue responsable de quelque blessure ou incident que ce soit qui interviendrait avant, pendant ou après des sorties organisées par l'association.

Pratiquer avec Ô Gravel ! C'est adhérer à ces principes.